



**MARINÈS VOYAGES**

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCE DE ST ANDRE

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com



## PORTUGAL DE PORTO A LISBONNE

Forfait Vols, Circuit de 11 jours en Pension complète



A partir de **2175€\***

Du 07 au 17 avril 2025

Du 23 septembre au 03 octobre 2025

Du 04 au 14 novembre 2025

(\*) Enfant moins de 12 ans : -15%

\*Supplément par adulte en chambre simple : 295,00 euros.

\*Si disponibilité lors de la réservation



# PROGRAMME DE 11 JOURS

## Jour 1 : Réunion / Paris

Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros en direction de Paris. Dîner et nuit à bord.

## Jour 2 : Paris / Porto

Petit déjeuner à bord. Arrivée à Paris, envol en direction de Porto, accueil par notre guide francophone avec un panneau « MARINÈS VOYAGES » puis embarquer dans un autocar grand tourisme pour le déjeuner.



Après midi libre dans le centre de Porto avec sa rue sainte Catherine qui est située dans l'une des zones les plus commerçantes de la ville. Transfert vers votre l'hôtel.

Diner, nuit à l'hôtel.

Hôtel la Fontaine Esmoriz 3\* ou similaire



## Jour 3 : Porto

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour PORTO, la deuxième plus grande ville du Portugal et celle qui lui a donné son nom.

Nous dédierons notre journée à la visite de Porto « Invicta », ville célèbre pour son vin. Porto est une ville portuaire, une ville de négoce, accueillante et active. Cette facette est reconnue par les portugais qui lui ont dédié un de leurs dictons populaires : « Tandis que Porto travaille, Coimbra étudie et Lisbonne s'amuse ». C'est cette ville charmante aux habitants chaleureux que nous vous invitons à découvrir tout au long de cette journée.

Nous commencerons la visite par la **Gare de São Bento** connue par ses 20.000 azulejos, peints par João Colaço, qui retracent des scènes la vie traditionnelle du nord.

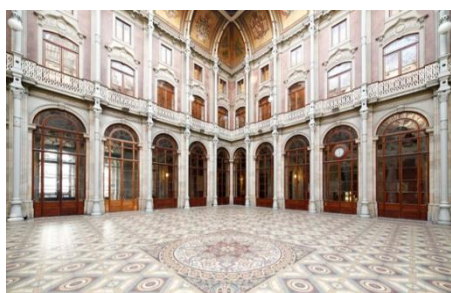


Nous visiterons ensuite **l'église médiévale de St François** (église d'origine gothique, dont l'intérieur montre le triomphe de la richesse décorative baroque) et le **Palais de la Bourse** érigé par l'association Commercial de Porto en 1834. Promenade dans le quartier typique de Ribeira.

Déjeuner dans une taverne typique du quartier de Ribeira, (**Restaurant chez Lapin ou Downing street**) La partie la plus traditionnelle de Porto avec ses maisons aux murs recouverts d'azulejos et ses rues étroites et tortueuses. Après le déjeuner nous vous invitons pour une **Mini croisière des 6 ponts** qui vous permettra de découvrir la ville sous une autre perspective. Nous débarquerons du côté de Vila Nova de Gaia où les chais abritent les fameux vins de Porto. Visite d'une cave et dégustation de ce vin précieux. (**Quinta da Boeira**)

Retour à l'hôtel pour le diner, nuit.

**(Nous ferons le temps libre dans le centre commercial ce jour ou la veille si le groupe n'est pas fatigué)**



#### **Jour 4 : Porto Coimbra – Batalha- Leiria ou Monte Real**

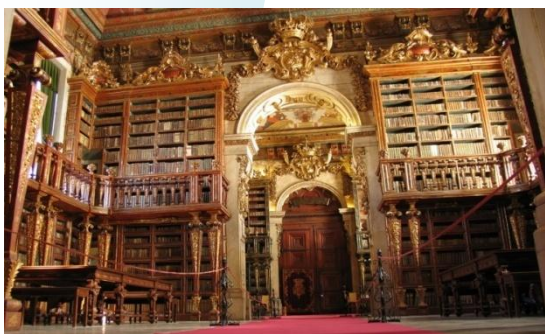
Petit déjeuner à l'hôtel, départ pour une visite à Coimbra,



Nous commencerons par la bibliothèque de l'université. (Visite de l'Université avec salle dos capelos, salle d'armes, laboratoire et chapelle : Bibliothèque suivant disponibilité).

Déjeuner dans un restaurant local à Coimbra. Nous continuerons par le Monastère **Le monastère de Batalha** (**Visite complète**) qui est l'un des bâtiments religieux les plus impressionnants du Portugal. La construction de ce monastère gothique a été demandée par le roi Jean 1<sup>er</sup> de Portugal afin de commémorer la victoire décisive dans la bataille d'Aljubarrota (1385). Son somptueux design a pris plus de 100 ans pour finir de se construire.

Dîner. Logement.



## Jour 5 : Leiria ou Monte Real – Alcobaça – Nazaré – Fatima – Leiria ou Monte Real

Petit-déjeuner et départ en direction de d'ALCOBAÇA pour la visite de L'Abbaye du **Monastère de Alcobaça** (classé patrimoine mondial) qui abrite un chef d'œuvre de la sculpture de la Renaissance : les tombeaux des deux amants, Inês de Castro et le Roi Pierre 1 er, (**Visite de l'Eglise du monastère**).

Continuation vers NAZARÉ, un village de pêcheurs pittoresque, accolé au pied d'une abrupte falaise. La plage la plus typique et colorée du Portugal vous séduira par ses traditions ancestrales où les femmes, habillées en noir portent jusqu'à sept jupons.

**Montée en funiculaire au Sítio**, situé sur une falaise, d'où l'on a une belle vue sur l'océan.



Déjeuner à proximité de la mer pour goûter une délicieuse soupe de poissons suivie d'une bouillabaisse.

Continuation vers Fatima, avec visite du sanctuaire, où des milliers de pèlerins se déplacent chaque année suite aux apparitions de la Vierge Marie

Retour à votre hôtel, dîner, logement.



## Jour 6 : Leiria ou Monte Real – Obidos - Mafra – Le quartier de l'Orient à Lisbonne

Petit déjeuner, départ vers la cité médiévale fortifiée de ÓBIDOS avec ses ruelles typiques et ses remparts qui encerclent la ville. **Dégustation d'une Ginja** (liqueur de Griottes). Temps libre.



Continuation vers Mafra avec **la visite du « palais »**.

Déjeuner en cours de route, arrivée à Lisbonne dans l'après-midi, Découverte du quartier de L'ORIENTE : L'orient est un nouveau quartier de Lisbonne qui a vu le jour à l'occasion de l'exposition universelle de 1998. Le quartier est fascinant :

architecture, salles de spectacle, centre commercial, téléphérique en plein cœur de la ville pour la visiter...Bienvenue dans Le quartier du 21ème siècle.

Dîner. Logement.





## Jour 7 : Lisbonne – Algarve – Fátima

Petit déjeuner, Découverte du quartier de d'Alfama.

L'Alfama est le plus vieux quartier de Lisbonne, constitué d'un impressionnant labyrinthe d'étroites ruelles emmenant les passants depuis l'estuaire du Tage jusqu'au château situé en haut de la colline. A l'intérieur de ce vieux quartier se trouvent certains des monuments historiques de Lisbonne les plus importants : la Cathédrale Sé, le château de Saint-Georges, le Panthéon national et l'église de Saint Antoine.

Avant le 13e siècle, l'Alfama était le quartier situé en dehors des murs de la capitale, réservé aux citoyens les plus pauvres. A l'époque, Lisbonne était en plein essor et la mauvaise réputation de ce quartier ne faisait que s'aggraver car il devenait également le lieu de vie des marins et des travailleurs au port.

Puis visite de Le Rossio (praça Dom Pedro IV) est le véritable coeur de Lisbonne et le centre névralgique de la Baixa. Un lieu incontournable lors d'une visite à Lisbonne.

Continuation vers la place du commerce :

### Place du Commerce

C'est l'une des plus belles places d'Europe, ouverte au sud sur l'immense estuaire du Tage. Jusqu'à l'ère du transport aérien, ce fut la grande salle de d'accueil de Lisbonne pour qui arrivait en bateau et pouvait ainsi profiter encore plus de sa beauté. Ici se trouvait le quai où débarquaient les rois et les chefs d'État en visite au Portugal.

Déjeuner en cours de route.

Continuation vers l'Algarve (3 heures de trajet). Installation à l'Hôtel.

Dîner et logement à l'hôtel.



## Jour 8 : Abufeira - Faro - Abufeira

Après le petit-déjeuner, départ pour la visite de FARO :

Visiter Faro, c'est découvrir une jolie ville typique de l'Algarve. Bien que Faro soit le point d'entrée obligatoire avec l'unique aéroport de la région, elle est boudée par les touristes. Situé en bord de mer, Faro est pourtant bien différente des autres stations balnéaires d'Algarve, qui sont toutes très fréquentées. Faro est l'une des villes les plus accueillantes, dans une ambiance très détendue et authentique.

Retour à votre Hôtel. Déjeuner (boissons).

Après midi libre, dîner et logement.



## Jour 9 : Algarve - Lisbonne - Paris

Petit déjeuner à l'hôtel. Moment libre, puis transfert à l'aéroport envol en direction de la France. Arrivée à Paris, transfert au Trocadéro pour faire des photos de la Tour Eiffel. Selon l'horaire du vol déjeuner ou dîner à Paris (journée en demi-pension).

Nuit à l'hôtel.



## Jour 10 : Paris - Réunion

Petit déjeuner à l'hôtel, matinée libre pour profiter de cette belle ville.

Rendez devant l'hôtel dans l'après-midi pour le transfert à l'aéroport, vol en direction de la Réunion, dîner et nuit à Bord.

## Jour 11 : Réunion

Petit déjeuner à bord, arrivée à la Réunion dans la matinée.

Fin de nos prestations.



### **Hôtels ou similaire :**

**Région Porto: hôtel la Fontaine Esmoriz 3\***

**Leiria: Hôtel Tryp Leiria 4\***

**Algarve: Hôtel Club Praia da Ouro 4\***

**Lisbonne : Hôtel Tryp Zurique 3\***

**Paris : Hotel 3\***

### **INCLUS AU PROGRAMME :**

- Vols REUNION/PARIS/REUNION
- Vol Paris/porto
- Vol Lisbonne/paris
- Pension complète selon le programme
- Autocar grand tourisme
- Logement en Hôtels \*\*\*/\*\*\*\*
- Droits d'entrée : (Eglise Saint François, palais de la bourse, Université de Coimbra, Monastère de Batalha, palais couvent de Mafra, palais national de Sintra, église du monastère des Jeronimos avec audio guides),
- Mini croisière à Porto
- Dégustation de Porto à la quinta da Boeira
- Dégustation de Ginginha à Obidos
- Dégustation des pâtisseries de Belém
- Ticket pour le funiculaire à Nazaré
- Déjeuners
- Les taxes
- Les assurances annulation, maladie et rapatriement. (si plus de 10 participants).

### **Le prix ne comprend pas :**

- Toutes autres prestations non incluses dans le programme.
- Vos dépenses personnelles.
- Les excursions et visites non mentionnées au programme.



## Conditions générales de vente

### Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 La Possession. Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018  
GARANTIE FINANCIÈRE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux, Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

### Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription.

Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

### Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne, vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

### Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION

Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

### Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

### Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc., ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles, Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

### Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

### Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas. Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

### Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination/ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un accompagnateur, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

### Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

### Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

### Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

### Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport :

- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS \*Afrique du Sud : AIR AUSTRAL\*Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS\*Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS\*Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS\*Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS\*Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS\*Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS\*Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

### Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

### Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

### Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.











Les conditions spécifiques suivantes peuvent également s'ajouter aux Conditions Particulières de Vente qui précèdent :

## **II. CROISIÈRES**

**1. Obligations des passagers :** L'acheteur d'une croisière auprès de MARINES VOYAGES est tenu d'avoir tout au long de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes les dispositions de la compagnie de croisière, de MARINES VOYAGES ou des réceptifs locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière achetée. L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que MARINES VOYAGES pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées. En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels MARINES VOYAGES pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors de la croisière.

**2. Pouvoirs du Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») :** Le Commandant a la faculté d'exécuter tout ordre ou directive donnés par les gouvernements et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité des passagers ou du bateau. L'exercice de cette faculté n'implique pas de "modification du voyage". Certaines destinations comme la péninsule Antarctique, l'Arctique, les fjords de Norvège ou encore l'Alaska sont sujettes à des conditions météorologiques et climatiques particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale précise ne peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale et les plaisirs de la navigation.

**3. Respect des horaires en escale :** En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement, aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client.

**4. Excursions effectuées au cours des croisières :** Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables.). En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera précisée à bord par le bureau des excursions.

**5. Modification d'itinéraires et d'horaires :** Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution. MARINES VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale.

**6. Responsabilité des Clients :** Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

**7. Enfants / Mineurs :** Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du passager peut être demandée par le personnel de bord.

**8. Pourboires / Caisnes de bord :** Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime. Une somme variable par jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et couvre le service à bord.

**9. Les types de cabines (sur les croisières) :** Les cabines dites « Standard » (ou cabines intérieures) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer la lumière du jour. Les cabines avec hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des cabines laissant passer la lumière du jour. Les cabines individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévues en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint. Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

## **III. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX LOCATIONS DE VÉHICULE**

**1. Prise en charge du véhicule de location sans chauffeur :** Lors de la prise en charge du véhicule de location sans chauffeur, le conducteur principal du véhicule doit toujours être en mesure de présenter sa carte bancaire qui doit impérativement être celle utilisée lors du paiement du séjour et nom du voyageur principal qui est par défaut le conducteur désigné, le bon d'échange matérialisant la réservation effectuée et son permis de conduire. Nous attirons votre attention sur le fait que le loueur pourra vous demander, à titre de garantie, de prendre une empreinte de votre carte bancaire avant la prise de possession du véhicule. Dans certains cas, une caution financière pourra même être demandée au moment de la prise en charge du véhicule réservé. Nous vous conseillons de vérifier que le plafond de dépense autorisé par votre banque vous permettra d'effectuer cette transaction.

Nous vous conseillons, lors de la prise en charge du véhicule, d'en faire une inspection minutieuse. De noter les plus petites traces de chocs sur la carrosserie d'impacts sur le pare-brise, la présence et l'usage de la roue de secours. L'absence des certains accessoires (allume-cigare par exemple.) Vérifier sur la jauge de carburant si le plein du véhicule a été effectué. Faire porter ces éventuelles anomalies sur le contrat de vente par le collaborateur du loueur de voitures.

**2. Frais supplémentaires inhérents aux locations de voiture sans chauffeur :**

Sauf mention particulière clairement établie, le prix de la location de voiture n'inclut pas les assurances complémentaires, certains équipements optionnels, les frais de conducteur additionnel et de jeune conducteur. Le kilométrage supplémentaire au forfait prévu lorsque celui-ci est limité. Même lorsqu'une assurance obligatoire est comprise dans le prix de la location de voiture, un montant excédentaire pourra être appliqué en cas de vol ou de dommage sur le véhicule de location. Ce montant est variable en fonction des loueurs, du pays de location et du type de véhicule loué. L'utilisateur est seul responsable de sa propre décision de souscrire ou non à une assurance optionnelle. MARINES VOYAGES ne pourra être tenu responsable de l'existence de frais

supplémentaires en cas de dommages et/ou pour la souscription à ces assurances optionnelles. Pour les locations de véhicules effectuées dans certains pays et notamment aux États-Unis, certains loueurs peuvent facturer automatiquement un plein d'essence à la restitution du véhicule. De plus, certains loueurs facturent des frais supplémentaires en cas d'utilisation de pneus neige, de galeries, de GPS, etc. En général, le véhicule loué devra être restitué dans l'agence de location de voiture choisie lors de la commande. Si tel n'était pas le cas, le loueur serait en droit de facturer des frais d'abandon. Les sièges pour enfant sont disponibles sur demande, selon la disponibilité de l'agence de départ.

**3 - Age requis pour louer un véhicule sans chauffeur :** L'âge requis pour conduire un véhicule de location sans chauffeur est variable selon les pays et/ou les loueurs Il est établi en général entre 21 et 65 ans. Des frais peuvent aussi être appliqués en présence de conducteurs âgés de moins de 25 ans.

**4 - Permis de conduire requis pour louer un véhicule sans chauffeur :**

Tous les conducteurs d'un véhicule de location sans chauffeur doivent être en mesure de présenter un permis de conduire valide pour la catégorie de véhicule loué. Sauf avis contraire, le permis de conduire doit être obtenu depuis au moins trois ans. Dans certaines circonstances un permis de conduire international peut être requis pour louer un véhicule sans chauffeur.

**5 - Conduire un véhicule de location sans chauffeur loué en France hors du territoire national :**

Certains loueurs interdisent de sortir un véhicule loué hors du territoire national.

**6 - Annulation de la location sans chauffeur réservée :**

Aucune annulation n'est permise.

MARINES VOYAGES © 2019

